

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	3
Votants	15
Pour	15
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
28 janvier 2025

Date d'affichage :
28 janvier 2025

Délibération D2025_004
Etat : demande de
subvention au titre de la
DETR/DSIL 2025

(1/2)

Le lundi 3 février 2025 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julien, M. CARRON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir(s) : Mme SCAPOLAN donne pouvoir à M. ROBERT
M. GRECARD donne pouvoir à Mme MONANGE
Mme MERLIER donne pouvoir à Mme LAPLANCHE

Absent(s) : Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard CARON a été désigné secrétaire de séance.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) a pour objectif de financer la réalisation d'investissements dans le domaine économique, social, environnemental, sportif et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (D.S.I.L.), programmée et attribuée par le préfet de région sur la base des propositions des préfets de département, finance, outre les dispositifs tels qu'Action cœur de ville ou Petites villes de demain, 6 grandes priorités d'investissement fixées par la loi, qui sont :

- La rénovation thermique, la transition énergétique, ...
- La création ou la rénovation des bâtiments scolaires,
- La mise aux normes des équipements publics,
- Le développement d'infrastructure en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,
- Le soutien aux espaces numériques (coworking, télémédecine, ...),
- La réalisation d'hébergement et d'équipements publics du fait d'une hausse démographique.

Le projet d'aménagement et de sécurisation du chemin de Boissy est éligible à la D.E.T.R. : opération prioritaire de catégorie 1, sous-catégorie « 1.5 » : mobilités actives et intermodalité.

Le coût des travaux est estimé à 257.400 € H.T (maîtrise d'œuvre, études et autres contrôles techniques).

**Etat : demande de
subvention au titre de la
DETR/DSIL 2024
(2/2)**

Le secrétaire de
séance,



M. CARON

Le Maire,



Robert AGUETAZ

Envoyé en préfecture le 05/02/2025

Reçu en préfecture le 05/02/2025

Publié le 05/02/2025

ID : 073-217303288-20250203-D2025_004-DE

Berger
Levrault

L'aménagement prévu consiste en la création d'un trottoir en enrobé de 1,5 m de large situé, en sens montant sur le côté gauche du plateau surélevé jusqu'au croisement avec le chemin de Boissy « secondaire » et en extrémité haute du projet haute du projet. Entre ces deux zones, le trottoir sera situé côté droit en montant.

L'aménagement prévoit également des rétrécissements de type écluse aux endroits les plus contraints pour assurer un trottoir de largeur acceptable sur toute la longueur du chemin de Boissy et ainsi apaiser la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun pour la D.E.T.R. – année 2025.